

Fiche projet

relative à la formation aux droits et à l'accompagnement des migrant(e)s retraité(e)s, Région Souss Massa Drâa au Maroc

I. Contexte et justification du projet

L'association **Migrations & Développement (M&D)** est impliquée depuis plusieurs années dans le développement local intégré et participatif du Sud du Maroc, en lien avec les marocains résidant à l'étranger et originaires de la région et les acteurs locaux. Ceci l'a amené à traiter la question du vieillissement des migrant(e)s et de l'accès à leurs droits ainsi que ceux des ayants-droits.

Cette action s'appuie sur le constat réalisé par l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS, France¹) qui a révélé dans un rapport, qu'un nombre important de retraités Marocains n'ont pas fait valoir leurs droits soit à la retraite, soit aux pensions, faute de l'avoir demandé, ou y ont accédé en perdant des mois et même des années de pension en raison du retard dans leur demande².

En février 2013, une mission parlementaire d'information sur les immigrés âgés³ fait part de constats sur la défense des droits et libertés des citoyens vis-à-vis de l'administration et la lutte contre les discriminations. De nombreux obstacles sont observés : **(i) l'accès aux soins, (ii) à la nationalité, (iii) aux droits sociaux.**

L'accès aux soins s'illustre par plusieurs facteurs de vulnérabilité pour la santé : une précarité financière, un logement précaire (nombre de travailleurs migrants âgés résidant dans les foyers sociaux subissent des contrôles réguliers de la part des Caisses Nationales d'Assurance Vieillesse (CNAV), ou d'Allocations Familiales (CAF), ou encore de l'Inspection des Impôts), un fort isolement, une mauvaise maîtrise de la langue française, un taux d'illettrisme important. Ces deux derniers facteurs se retrouvent également bloquants pour l'accès à la nationalité. L'accès aux droits sociaux reste encore contraint à de nombreuses difficultés : la condition d'antériorité de la résidence pour le bénéfice du minimum vieillesse, la condition de résidence pour l'accès aux prestations sociales, ou des problèmes liés à la détention de la carte de « retraité ».

Cette action s'inscrit également dans un contexte où nombre d'anciens travailleurs immigrés marocains, de retour au pays, ignorent leurs droits acquis auprès des caisses de retraite européennes ou rencontrent d'importantes difficultés dans leurs relations avec ces organismes pour percevoir leur pension. Après leur décès, leurs veuves et enfants se retrouvent également dans une situation socioéconomique critique.

¹ 2002 126 « Conditions de prise en charge et d'exercice des droits sociaux des immigrés vieillissants en France » – IGAS.

² « En matière de retraite, le droit est quérable et non portable » (Rapport IGAS page 23), ce qui signifie que le droit n'est constitué qu'après sa demande : « la retraite ne prend effet au plus tôt que le premier jour du mois suivant la demande. »

³ www.defenseurdesdroits.fr : Audition sur les vieux migrants, 7 février 2013

En réponse à cette problématique, M&D a d'abord mis en place, dès 2007, une **permanence d'accueil** et un **dispositif de mobilisation** dans les communes et villages ruraux pour soutenir les ayant-droit afin qu'ils obtiennent leurs droits. La Fondation Caisse d'Epargne a soutenu cette initiative durant 3 ans. La Fondation ayant été dissoute, M&D se voit contraint de continuer sans financements, devant le nombre de plus en plus grandissant de demandes des retraités et au regard de la possibilité effective de résoudre positivement nombre de problèmes qui ont été posés.

En effet, le travail expérimental mené par M&D a permis de régler les problèmes et faire accéder à leurs droits un nombre significatif de personnes, et la situation de certaines veuves a évolué fortement, passant de la pauvreté et de la mendicité à une situation d'autonomie et de dignité. **Au total, sur 200 dossiers identifiés, 160 ont été traités et 83 cas ont été réglés, dont 66 dossiers traités et réglés, entre 2013 et 2014.** Il faut savoir qu'un dossier prend plus d'une année pour aboutir car les recherches des preuves de carrière sont longues. C'est pour cette raison que M&D n'a pas pu décider d'arrêter le processus en cours, alors qu'elle n'a plus de financement sur cette opération.

Dans ce contexte où les émigrés vont jusqu'à perdre leurs droits quand ils reviennent au pays, car personne n'est en capacité de les renseigner, M&D, en lien avec les Communes Rurales intéressées par ce sujet, a choisi **d'élargir la portée de ce projet et d'appuyer l'ouverture de bureaux d'orientation et d'accueil des migrant(e)s (et de leur famille) et de mettre en place des formations spécifiques sur les droits des migrants(e)s pour les fonctionnaires territoriaux, en charge de la gestion de ces bureaux.**

Aussi, dans le cadre de la mise en place d'un programme de formations proposé à travers l'Ecole Pratique de Développement Rural, qui associe théorie et pratique à l'attention des acteurs du développement local, dans la région de Taliouine. Ces fonctionnaires sont mandatés par **9 Communes qui ont exprimé leur engagement** auprès de M&D pour ouvrir ces bureaux et former le personnel. Plus spécifiquement, il s'agit de contribuer, **en collaboration avec les caisses de retraite marocaines et françaises au développement d'un réseau d'accueil, d'information et d'accompagnement des migrants retraités et de leurs familles** et de réunir les conditions permettant aux associations locales de faire vivre, voire de développer ce réseau. Il s'agit de favoriser également l'adhésion des communes dans la gestion de ces cas. A plus long terme, de nouveaux bureaux d'accueil et d'orientation seront ouverts.

Ces actions s'inscrivent également dans le cadre du projet « Migrations, Territoires et Développement », appuyé par l'Initiative Conjointe Migration et Développement (ICMD), mise en œuvre par le PNUD, en collaboration avec l'Organisation Mondiale des Migrations (OIM), financée par l'Union Européenne et la Direction du Développement et de la Coopération Suisse.

II. Cadre d'intervention

1. Objectifs du projet

Le projet vise à ce que chaque Commune d'origine du migrant et de la migrante soit en capacité de prendre en charge l'accueil des migrant(e)s et traiter leur dossier administratif complet et l'accès aux soins. **Le projet consiste à former ces fonctionnaires territoriaux à l'accompagnement et l'accès aux droits sociaux des immigré(e)s retraité(e)s et leurs ayant-droits.** Plus spécifiquement, le projet a pour objectifs de :

- Faciliter les procédures de traitement des dossiers en responsabilisant les Communes face aux problèmes des migrants ;
- Favoriser une relation privilégiée entre les élus et les migrants, à travers leur implication dans la vie locale, ainsi que celle de leurs enfants.

2. Localisation du projet

Des partenariats avec 9 Communes ont déjà été noués, après un travail de sensibilisation pour inscrire cette question dans les Plans Communaux de Développement (PCD) et qu'elle soit validée par le Conseil communal : **Ammelne, Arbâa Sahel, Ouisselsate, Oum El Guerdane, Taliouine, Taфраout, Tinghir, Tinzert, Siroua.** Cette formation est considérée comme pilote et sera reproduite dans les autres Communes intéressées par la formation de leurs fonctionnaires.

La formation se déroulera au Maroc, dans la région Souss Massa Drâa, avec des temps prévus à Taliouine, Agadir, mais également dans les provinces concernées.

3. Résultats attendus

- Au moins 9 fonctionnaires territoriaux et 3 responsables associatifs sont formés et ont développé leurs compétences dans l'accompagnement et le suivi ;
- Au moins 9 bureaux sont opérationnels pour l'accueil des migrant(e)s vieillissant(e)s, des veufs (et veuves) ayant-droits et les binationaux ;
- Au moins 9 Communes sont responsables et ont pris en charge les bureaux d'accueil des migrant(e)s.

4. Durée de la formation/ Volume horaire

La formation débutera en janvier 2015 et s'étendra sur 6 mois et comprendra au total 12 jours de formation (*suggestion de 2 x 6 jours*), avec un volume horaire de 6h par jour.

5. Groupes cibles/ bénéficiaires

Le public ciblé concerne **au moins 9 fonctionnaires territoriaux et 3 responsables associatifs** chargés de la gestion des futurs bureaux d'accueil et d'orientation des migrant(e)s **ainsi que 12 à 15 élus (Présidents de Communes) et Secrétaires Généraux.**

Les bénéficiaires sont les migrant(e)s retraité(e)s résidant en France ou en Europe, de retour au pays et les familles de retraité(e)s concernées.

III. Méthodologie et contenu de la formation

L'action consiste à **former aux droits sociaux des pays d'accueil des migrant(e)s 1 à 2 agent(s) par Commune** afin de renforcer les capacités à établir des liens entre les caisses de retraite des pays d'Europe et la CNSS⁴.

Cela portera sur les problématiques générales liées aux migrants en Europe et les liens bilatéraux entre le Maroc et la France. La formation vise à apporter aux futurs agents des bureaux d'accueil (i) une maîtrise des contenus des accords bilatéraux signés entre les différentes sécurités sociales, en France par exemple, et la CNSS au Maroc ; (ii) une compréhension des rapports sociaux et juridiques des pays d'accueil (dans un premier temps, France, Belgique, Pays-Bas), les rapports sociaux, les règles des Etats de droit ; (iii) la capacité à améliorer les relations entre assurés sociaux et les administrations des sécurités sociales européennes et avec la CNSS au Maroc ; (iv) la capacité à chercher les informations et savoir trouver des relais dans les régions d'accueil pour des dossiers en situation de contestation ou de contentieux ;

A ce jour, les agents territoriaux identifiés n'ont pas encore mis en pratique l'accueil et l'orientation des migrant(e)s au sein des bureaux. Seul le Bureau de Taliouine, géré par M&D, possède une expérience pratique. Les problématiques traitées au sein de ce Bureau concernent : la retraite complémentaire, la retraite du/de la conjoint/e en charge, le transfert d'argent au Maroc, la rupture des droits à la retraite, la demande d'informations par l'épouse sur le parcours de son époux, une veuve d'un ancien combattant sans papiers, la demande d'informations sur le décès et la pension des héritiers, la couverture sanitaire et la pension de vieillesse.

Des fiches de prérequis peuvent être complétées par chaque fonctionnaire identifié pour la formation afin de donner un aperçu sur leurs compétences et leurs attentes. A cet effet, le prestataire est invité à concevoir et réaliser un diagnostic, en amont, avec le soutien de M&D, afin d'identifier les sessions de formation, en fonction des profils des stagiaires.

La méthode de formation doit être la plus pratique et interactive possible (et non sous la forme d'intervention théorique). Elle privilégie l'échange des pratiques et connaissances entre les participants et les intervenants. Il s'agit d'une articulation entre des contenus théoriques et des approches professionnelles, entre le Maroc et l'Europe. Une attention particulière sera apportée à la **mise en place d'évaluation participative** en fin de modules de formation.

Le calendrier de formation proposé doit tenir compte des temps forts et des thématiques suivantes :

- **Un premier temps de séminaire de démarrage avec les Présidents des 9 Communes et les Secrétaires Généraux**, pour les sensibiliser sur la portée du projet de bureaux d'accueil des migrants, ainsi qu'à la nécessité d'une pérennisation politique de ce projet. Ce séminaire pourra faire l'objet d'autres séances de travail en parallèle de la formation.

Un premier module de formation généraliste, à l'attention des fonctionnaires, sur les problématiques liées aux migrants en Europe et les liens bilatéraux entre le Maroc et la France.

⁴ Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Ce premier module permet d'éclairer sur les questions autour des pensions de réversion pour les veufs/veuves; la protection sociale des binationaux; les indemnités d'adultes handicapés. Il permet également d'aborder les problématiques liées aux prestations sociales de retraites, pensions, ayants-droits ; le fonctionnement des Caisses de retraite et d'aides sociales, en France et au Maroc (Caisse Vieillesse de la Sécurité Sociale, Caisses des Mines, Mutualité Sociale Agricole,...) ; les conditions de transferts des droits (réciprocité, prise en charge des soins et actes médicaux...); les accords bilatéraux (et européens) de sécurité sociale avec le Maroc en France (en lien avec la CNSS).

- **Un temps consacré à la mise en pratique par les fonctionnaires, au sein de leurs communes.**
- Un temps d'évaluation à mi-parcours, avec les participants ;
- **Un deuxième module spécifique** réalisé sur les problématiques rencontrées par les fonctionnaires et sur la création d'outils communs, telle que l'utilisation d'un scanner pour archiver et transmettre numériquement les documents.

Ce deuxième module vise à approfondir les sujets spécifiques rencontrés par les agents territoriaux. Il fera l'objet d'une session d'immersion avec des professionnels de l'accueil de migrant(e)s, afin de présenter les modalités de gestion de cas et de dossiers administratifs (montage, traitement, suivi...).

Cette formation s'inscrit dans les activités mises en place par M&D au sein de l'Ecole Pratique de Développement Rural. Le responsable de cette Ecole assurera un suivi pédagogique, sous l'autorité du directeur de M&D.

Le/la coordinateur/trice travaille en étroite collaboration avec l'équipe de M&D, en charge du suivi du projet⁵. Il doit prouver d'une expérience dans l'organisation de formations et de connaissance de la problématique des droits des migrant(e)s et se montrer capable de mobiliser un réseau de spécialistes en droit du travail, en droit de la santé, en systèmes de gestion des caisses de retraites et d'aides sociales en France, en Europe et au Maroc, en histoire et sociologie des migrations, et tout domaine enrichissant le programme de formation.

La méthode de formation doit être la plus pratique et interactive possible. Elle doit privilégier l'échange des pratiques et de savoir-faire entre les participants. M&D attend une capacité d'adaptation, d'écoute des besoins et de pédagogie active, amenant les stagiaires à développer leurs compétences en matière d'accompagnement et suivi des dossiers rencontrés.

⁵Premiers contacts établis par M&D en France : IDD et ses partenaires ; Ancrages ; Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) ; Mutuelle Sociale Agricole (MSA) ; Retraite des Mines ; CIMADE, les Points d'Appui et d'Accès aux Droits des Etrangers des Bouches-du-Rhône ; Espace Accueil aux Etrangers ; COMEDE ; GISTI ; UNCCAS (...)
et au Maroc : CNSS, les Communes rurales concernées, (...).

IV. Moyens humains et matériels

- **Humains :**
 - un fonctionnaire désigné par Commune ;
 - un coordinateur de M&D pour le suivi général du projet ;
 - un/e coordinateur/trice expert(e) pour le suivi de la formation ;
 - des intervenant(e)s-formateurs/trices spécialisé(e)s sur les droits sociaux des migrant(e)s dans chacun des pays d'accueil, en France et en Europe, ainsi qu'au Maroc.
- **Moyens Matériels :**
 - Supports pédagogiques ;
 - Equipement des coordinateurs (table, chaise, tableau) ;
 - Fournitures des bureaux : ordinateur et scanner.